

Brest et Saint-Brieuc, le **24 AVR. 2023**
N° 0-9744-2023/PREMAR_ATLANT/AEM/NP

Compte-rendu de l'Instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc du 03 mars 2023.

1. PROPOS INTRODUCTIFS

Monsieur ROUVÉ, préfet des Côtes-d'Armor ouvre la réunion et rappelle l'objectif de cette douzième instance de concertation et de suivi du parc éolien. Cette instance se tient une fois par an, la dernière réunion s'est tenue le 14 février 2022. Elle permet l'information et les échanges entre les parties prenantes concernant l'avancement du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc. L'ordre du jour permettra dans un premier temps de faire un point d'avancement du chantier, puis dans un second temps de tracer les perspectives des prochains mois. Un temps d'échanges sera prévu après chacun de ces points.

Le préfet des Côtes-d'Armor revient sur l'année 2022 marquée par des réalisations notables avec une avancée des travaux significative à la fois en mer et sur terre. En mer, Ailes Marines a poursuivi l'installation des pieux. Des premières jackets ainsi que la sous-station électrique ont été mises en place. RTE a conduit le chantier du raccordement en mer constitué de deux câbles électriques qui partent de la terre vers le parc. Le poste électrique d'Henansal, qui a fait l'objet d'une extension, est désormais configuré pour le parc. Durant ces opérations d'envergures menées durant toute cette année 2022, les services de l'État dans toutes leurs compétences ont veillé au respect des arrêtés préfectoraux du préfet maritime et du préfet de département. S'agissant du suivi environnemental, le comité de gestion et de suivi s'est réuni à deux reprises, en juin et en décembre, pour faire le point de l'avancement du chantier et rendre compte des études scientifiques qui sont faites sur ce chantier.

Le préfet des Côtes-d'Armor rappelle ensuite le contexte énergétique dans lequel se développe le parc. Depuis ces derniers mois, une pression pèse sur l'indépendance énergétique de la France à travers des difficultés de production provenant à la fois de l'état actuel du parc nucléaire mais aussi du contexte international. Avant même ce contexte, le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc avait déjà toute son utilité au vu du nombre d'habitants qui seront desservis en électricité produite par ce parc (835 000 habitants). Plus globalement, le président de la République a rappelé récemment la stratégie énergétique de la France portant sur la réduction de la consommation en énergie, mais également sur la décarbonation et la diversification du mix énergétique. Pour le renouvelable et plus particulièrement s'agissant de l'éolien en mer, l'objectif politique annoncé est de 40 GW d'électricité produite à partir de parcs éoliens en mer à l'horizon 2050.

Le vice-amiral d'escadre LEBAS, préfet maritime de l'Atlantique, complète ces propos en soulignant le bon avancement des travaux de construction du parc en 2022, qui ont nécessité une réglementation assez stricte sur le plan d'eau avec des contraintes imposées aux différents usages habituellement pratiqués dans cette zone. Ces contraintes ont été, dans la mesure du possible, limitées au strict nécessaire au travers de concertations. Ces restrictions ont globalement été bien respectées, avec parfois quelques jours de calage, limitant ainsi les incidents qui auraient pu avoir lieu dans une zone complexe avec beaucoup de navires.

Par ailleurs, les travaux de RTE sont intégralement terminés pour le couloir de raccordement en mer avec une levée de l'ensemble des restrictions en février 2023.

S'agissant des perspectives, le préfet maritime de l'Atlantique met en avant deux points :

- **il y aura en 2023 la reprise des travaux impliquant de nouvelles restrictions et une fermeture de la zone de chantier aux usages. Un chantier dense et compact permettra de retrouver plus rapidement l'usage de la zone aux autres activités à l'issue des travaux ;**
- **la réouverture de la zone fera l'objet de travaux de concertation avec les équipes de la préfecture maritime et de la délégation à la mer et au littoral, les professionnels et les différents usagers. Le but est de rechercher les conditions optimales et maximales pour la reprise des activités après la mise en service. Une phase de retour d'expérience pourra avoir lieu pour quelques ajustements ultérieurs. La méthode sera similaire à celle qui a été mise en place pour le parc de Saint-Nazaire avec des concertations bilatérales organisées en différents groupes d'usagers puis des groupes de travail rassemblant tous les usagers pour confronter les attentes de chacun. Les arrêtés qui régleront le retour de ces activités pourront ensuite être pris. Les spécificités du parc de Saint-Brieuc portent en particulier sur la pêche où il y a davantage d'activité que pour le parc de Saint-Nazaire, et notamment des arts traînants. L'alignement des éoliennes retenu et l'ensouillage de l'ensemble des câbles inter-éoliennes ont été prévus pour permettre la pratique de ces arts traînants dans le parc, ce qui constitue une nouveauté. Le retour des activités concerne également la navigation de plaisance et la plongée sous-marine encadrée.**

Le préfet des Côtes-d'Armor donne la parole aux porteurs de projet et précise que le diaporama présenté par Ailes Marines et RTE sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Côtes-d'Armor à l'adresse suivante :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Energie/Eolien-en-mer/Instances-de-concertation-et-de-suivi/2023-ICS-du-3-mars-2023>

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PARC EOLIEN (MME THABARD, AILES MARINES)

Mme THABARD présente l'avancement de la fabrication des structures à terre et des travaux en mer ainsi que les études environnementales menées sur le site durant ces années de construction.

Sur les 190 pieux fabriqués et stockés au port de Cherbourg, 120 pieux d'éoliennes ont été installés en mer ainsi que les quatre pieux de la sous-station électrique. La totalité des jackets est désormais assemblée et 24 jackets ont été installées durant l'été 2022. Elles sont espacées d'environ un kilomètre. L'installation de la sous-station électrique, en deux temps, la jacket puis le bâtiment, a nécessité une quinzaine de jours. Treize câbles ont été posés sur le fond et vont être ensouillés. Actuellement une dizaine de navires travaillent à ces opérations.

Au premier semestre 2022, l'usine SIEMENS GAMESA où sont construites les éoliennes, a été inaugurée au Havre. 27 nacelles ont été produites ainsi que 28 pales et 97 sections de mâts. Le polder de Brest est de nouveau mobilisé pour effectuer des travaux sur les mâts des éoliennes.

S'agissant de la sécurité maritime, Ailes Marines a travaillé sur la diffusion de l'information nautique ainsi que sur la mise à jour et la communication de cartographies marines. Des exercices d'hélicoptère, pour être préparé à toutes éventualités durant les travaux, ont été menés. Les équipes ont par ailleurs été mobilisées par le CROSS pour apporter assistance aux navires en difficulté à proximité de la zone.

Les suivis environnementaux mis en œuvre sont encadrés par les arrêtés préfectoraux d'autorisations du parc. Une trentaine de suivis sont réalisés suivant les phases d'avancement du projet. Durant les deux premières années de construction, des suivis ont été réalisés sur l'avifaune, les chiroptères, les mammifères marins, la ressource halieutique mais également sur des paramètres physiques tels que la turbidité et le bruit sous-marin. Il y a eu, par exemple, 19 survols de la baie pour observer les oiseaux et les mammifères marins, avec des technologies de pointe. Sept hydrophones ont enregistré 25 000 heures de bruit sous-marins biologiques pour détecter les mammifères marins. Toutes les données acquises permettent de suivre les incidences éventuelles du parc mais peuvent apporter également des informations utiles au réseau Natura 2000, et partagées à l'Office français de la biodiversité.

Les résultats sur l'impact du bruit sur la ressource halieutique ont fait l'objet de premières publications scientifiques validant les méthodologies employées. Les études ont montré qu'il n'y avait pas d'effet léthal lié au bruit des forages sur les coquilles Saint-Jacques adultes et un taux de survie de plus de 96 % sur les larves. Ces résultats inédits pourront servir à l'ensemble de la filière et ont déjà été partagés avec EDF pour la construction des parcs normands.

S'agissant des fous de bassan, Ailes Marines travaille avec le CNRS pour des suivis par télémétrie. Les résultats montrent que la zone du parc n'est pas un secteur privilégié.

Ailes Marines travaille avec des experts reconnus et des associations locales sur l'ensemble de ces suivis qui vont se poursuivre durant la construction et la phase d'opération et de maintenance.

3. ÉTAT D'AVANCEMENT DU RACCORDEMENT (MME LAU BEGUE, RTE)

Mme LAU BEGUE annonce que les travaux de raccordement sont terminés. Ce raccordement s'inscrit dans la mission de service public de RTE. Pour raccorder le parc, 33 km de liaisons sous-marines relient le poste électrique en mer à une jonction d'atterrage située à Erquy. Cette jonction fait la connexion avec les câbles souterrains qui traversent 3 communes Erquy, Saint-Alban et Henansal sur 16 km jusqu'au poste de La Doberie situé sur la commune d'Henansal. Le poste a été agrandi pour mettre en place les installations électriques qui permettront de récupérer la production électrique du parc éolien en mer et de l'injecter au réseau existant.

Les travaux sur les liaisons souterraines ont commencé en septembre 2020 et ont été finalisés en juillet 2022. Au poste de La Doberie les travaux ont débuté en octobre 2020 et se sont terminés en octobre 2022. Des travaux d'aménagements paysagers sont en cours. Neuf armoires électriques ont été installées sur la plateforme en mer entre mi-septembre et mi-novembre 2022. Les travaux à l'atterrage pour l'installation des fourreaux ont été réalisés en deux phases de février à juin 2021 puis d'octobre 2021 à juin 2022. L'ensemble des terrains sur la commune d'Erquy a été libéré en octobre 2022.

L'installation des liaisons sous-marines a été réalisée en plusieurs opérations à partir d'août 2022 : passage de grappin, déplacements de blocs rocheux, pose des câbles puis protection des câbles par jetting et tranchage. Sur 2 % des 33 km de câbles sous-marins des protections complémentaires ont été faites. La levée complète des restrictions aux usages a eu lieu début février.

Les suivis environnementaux pour les travaux d'installation des liaisons souterraines et d'extension du poste électrique ont été finalisés. Des suivis environnementaux ont été effectués sur différents compartiments pendant les travaux à l'atterrage et les travaux en mer. Ces suivis vont se poursuivre en 2023.

4. ÉCHANGES (QUESTIONS/RÉPONSES)

Le préfet des Côtes-d'Armor propose de procéder par série de 3 ou 4 questions.

1. Question de M. LEMARIE, adjoint au maire de PLÉVENON:

M. LEMARIE demande à RTE quelles étaient les règles d'ingénierie qui ont permis de prioriser le tracé de raccordement à terre.

Réponse de Mme LAU-BEGUE, RTE:

Mme LAU BEGUE indique que le tracé des câbles est issu d'un long travail de concertation qui a débuté en 2012 avec le territoire et qui croisé les contraintes techniques et environnementales. Un fuseau de moindre impact a été défini par le préfet en 2013 et fait la synthèse des différents tracés envisagés. Le tracé retenu définitivement a fait l'objet d'une enquête publique en 2016 à l'issue de laquelle RTE a obtenu plusieurs autorisations, notamment la déclaration d'utilité publique qui fige le tracé d'installation des câbles.

2. Question de M. BARBAUD, administrateur de l'association Erquy Plurien Environnement:

M. BARBAUD s'interroge à propos du choix qui a été fait d'avoir des anodes sacrificielles plutôt que des anodes à courant imposé. Est-ce que ce choix résulte de raisons économiques ou techniques ?

3. Question de Mme POUJOL, présidente de l'association « Gardez les Caps »:

Mme POUJOL souhaiterait savoir s'il y a eu une mesure du taux d'aluminium en baie de Saint-Brieuc, car il n'y en avait pas au moment de l'enquête publique. Lors de l'enquête publique, le seuil de l'Ineris concernant le relargage quotidien d'aluminium qui avait été évoqué était de 125 kg/jour. Ailes Marines avait donné deux estimations à 160 kg/jour soit 30 % au-dessus du seuil, puis à 150 kg/jour soit 25 % au-dessus du seuil. Est-il toujours prévu 20 tonnes d'anodes sur les fondations ? Quel est le taux d'aluminium naturel dans la baie ?

Réponse du Préfet des Côtes-d'Armor:

Concernant les anodes sacrificielles, le préfet des Côtes d'Armor indique que ce sujet a été évoqué au cours des deux comités de gestion et de suivi qui ont eu lieu l'an dernier et ce sujet a également été abordé par le passé à plusieurs reprises. Ce choix a été retenu pour le parc de Saint-Brieuc et d'autres parcs tels que celui de Fécamp. Il demande à Ailes Marines d'expliquer ce choix et de préciser les mesures de suivi mises en œuvre.

Réponse de Mme THABARD, Ailes Marines:

Mme THABARD précise tout d'abord que ce choix a été fait pour des raisons techniques. Les anodes sacrificielles sont largement utilisées en mer dès lors que des structures métalliques sont immergées en mer pour éviter qu'elles ne se corrodent. C'est le cas dans les milieux portuaires et sur les navires.

Ce choix technique d'anodes sacrificielles a été fait par Ailes Marines car les fondations sont de type « jacket ». Il s'agit de structures en treillis qui, avec des anodes par courant imposé, seraient moins bien protégées de la corrosion sur l'ensemble de la structure.

Il y a déjà eu des programmes de recherche sur les anodes sacrificielles. Le projet Taline s'est notamment attaché à étudier l'incidence de l'utilisation de ces anodes dans les ports normands. Une équipe de chercheurs de l'université de Caen a montré qu'en milieu ouvert l'utilisation d'anodes sacrificielles ne conduit pas à l'accumulation des composants dans le milieu. Le parc de Saint-Brieuc est installé dans une zone brassée en pleine mer avec de la houle et des courants sans accumulation de produits d'aluminium. France Énergies Marines a également mené une étude sur ce sujet en lien avec le projet de Courseulles-sur-mer et qui montre que les apports en métaux des anodes sacrificielles dans le milieu sont extrêmement faibles comparativement aux apports de la Seine. Les apports d'aluminium par les rivières sont plus élevés que ceux des parcs éoliens en mer.

Le suivi des anodes sur le parc de Saint-Brieuc fait partie des mesures prescrites dans les autorisations. Une série de mesures a été réalisée dès cet été après la mise en place des 24 jackets déjà équipées d'anodes sacrificielles. Les mesures avant et après l'installation des jackets n'ont pas montré de différences notables entre les concentrations dans les sédiments et trois espèces (la coquille Saint-Jacques, le tacaud commun et le bulot) qui permettent d'avoir une représentativité des espèces de la baie présentes soit sur les fonds marins soit dans la colonne d'eau. C'est SETEC Environnement qui réalise ce suivi pour le compte d'Ailes Marines.

Le préfet des Côtes-d'Armor précise que ce suivi concernant l'aluminium se poursuivra en phase d'exploitation.

4. Question de Mme POUJOL, présidente de l'association « Gardez les Caps » :

Mme POUJOL indique que ce n'est pas le même type de fondation sur Fécamp. Par ailleurs, elle souligne qu'au départ il y avait trois projets en France avec des fondations jackets et des éoliennes SIEMENS GAMESA : Le Tréport, les îles d'Yeu et de Noirmoutier et Saint-Brieuc. Le parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier porté par Engie ne prévoit plus de fondations jackets, néanmoins le développeur avait finalement renoncé aux anodes sacrificielles compte tenu du relargage d'aluminium. Il semble donc possible de pouvoir trouver d'autres méthodes. S'agissant de l'étude ANODE de France Énergies Marines, il est clairement indiqué qu'elle s'est intéressée uniquement à la colonne d'eau et aux organismes pélagiques. Il est indiqué qu'il n'est pas possible de tirer de conclusions de cette étude sur les bivalves et les organismes filtreurs.

Réponse de Mme THABARD, Ailes Marines :

Mme THABARD précise qu'elle ne parlait pas de l'étude de France Énergies Marines pour conclure sur l'impact des anodes sur les bivalves et les filtreurs. Ces études sont actuellement menées par Ailes Marines dans le milieu. Aujourd'hui il n'y a pas d'impact constaté par Ailes Marines sur les bivalves et les filtreurs.

5. Question de M. BARBAUD, administrateur de l'association Erquy Pluvien Environnement :

M. BARBAUD s'interroge au sujet des ondes électromagnétiques sur la plage de Caroual. L'ancien terrain de football de Caroual va être interdit d'utilisation. Est-ce que des études vont être menées pour mesurer ces ondes, à la fois sur ce terrain et sur la plage qui est fréquentée par de nombreux touristes ?

Réponse de Mme LAU-BEGUE, RTE :

Mme LAU BEGUE rappelle la réglementation en vigueur sur les ondes électromagnétiques qui est précisée par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 qui fixe un seuil pour les valeurs de champs électromagnétiques de 100µT. Cet arrêté est la traduction d'une recommandation européenne et le seuil fixé a pour objectif d'apporter aux populations un niveau élevé de protection de la santé contre les expositions aux champs électromagnétiques. Les champs électromagnétiques du raccordement du parc de Saint-Brieuc seront largement en dessous de ce seuil.

Un engagement a été pris en 2020 par RTE devant le préfet des Côtes-d'Armor et la commune d'ERQUY de faire des mesures de champs électromagnétiques avant et après mise en service du parc, au-delà des points réglementaires prévoyant un seul point de mesure au niveau de la plage de Caroual. Un comité de suivi avec la commune d'ERQUY et piloté par les services de l'État a eu lieu en décembre 2022. Un certain nombre de points de mesures ont été validés notamment en haut de la plage de Caroual, au niveau du terrain de football et à proximité d'habitations. Les mesures avant mise en service ont été réalisées en février 2023 avant que des électrons ne transitent dans les liaisons. L'état comparatif sera fait après mise en service une fois que le parc sera en production. Ce comité de suivi se réunira à intervalles réguliers.

5. PERSPECTIVES SUR LE PARC EOLIEN (MME THABARD, AILES MARINES)

Mme THABARD rappelle tout d'abord qu'il est possible de suivre l'avancement de la construction du parc éolien sur le site d'internet d'Ailes Marines où une carte accessible au public est mise à jour en temps réel sur les positions des navires et régulièrement sur les réalisations du chantier.

Le planning présenté est le même que l'année dernière avec une livraison du parc prévue fin 2023. Cette année sera dense et chargée avec l'installation des pieux et des jackets manquants, la poursuite de l'installation des câbles, l'installation complète des turbines puis les opérations de mises en service de la sous-station électrique et des éoliennes. Le navire **AEOLUS** reviendra sur zone dans les semaines à venir pour poursuivre les forages et la pose des pieux. D'autres navires seront mobilisés en 2023 pour réaliser l'ensemble des opérations de construction du parc.

La mise en service va se faire de manière progressive tout au long de l'année 2023 et selon les engagements de l'appel d'offres.

S'agissant du développement local du projet, les éoliennes sont construites au Havre, la base d'installation est à Lézardrieux, les bases de maintenance sont prévues aux ports de Saint-Malo puis de Saint-Quay-Portrieux et enfin une partie des fondations et des portions de mâts d'éoliennes sont fabriquées au port de Brest.

Soixante grandes entreprises, dont 50 % sont en France, sont directement impliquées sur le parc. Des formations ont été mises en place. Plusieurs postes sont ouverts pour accompagner Ailes Marines sur les opérations de maintenance. Plus de 1500 emplois ont été mobilisés sur le parc.

Par ailleurs le programme **IBREIZH**, programme de développement économique territorial, est axé autour : du tourisme, de l'économie, de la filière pêche et de l'environnement et la biodiversité. Le 29 novembre 2022, Ailes Marines et la Région Bretagne ont signé la convention cadre. Une convention particulière a ensuite été signée avec le Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord pour une étude de faisabilité technique concernant la mise en place de fermes pilotes aquacoles au sein du parc éolien.

En 2022, une commission de sélection a été mise en place pour traiter les demandes de compensations aux pêcheurs durant la phase de travaux.

L'année 2023 est une année charnière avec plus de vingt gros navires mobilisés pour la construction et la préparation de la phase d'exploitation et de maintenance. La base technique temporaire, pour les premières années d'exploitation, a été inaugurée la semaine dernière à Saint-Malo. Des travaux sont en cours pour le développement de la base de maintenance à Saint-Quay-Portrieux avec des réflexions et des échanges pour avoir d'une part des espaces de stockage de matériel et des bureaux en dehors de la zone portuaire et d'autre part l'accueil des CTV au sein du port. Une concertation avec les usagers de la mer pilotée par le conseil départemental des Côtes-d'Armor est en cours pour trouver une solution technique qui convienne à l'ensemble des usagers.

Les suivis environnementaux prévus durant la phase d'opération et de maintenance mettront en œuvre des innovations technologiques avec :

- l'installation de radars sur deux éoliennes à l'aide d'une plateforme dédiée à ces instruments de mesure sur la fondation de chacune de ces éoliennes ;
- un dispositif d'effarouchement qui sera testé sur trois turbines comprenant un système de détection des oiseaux qui passeraient à proximité des pales et des haut-parleurs pour effaroucher les oiseaux ;
- un suivi spécifique des chauves-souris à l'aide de systèmes de détection des chiroptères installés sur huit machines.

6. PERSPECTIVES DU RACCORDEMENT (MME LAU BEGUE, RTE)

Mme LAU BEGUE indique que le projet est dans sa phase finale. Les activités restantes sont les suivantes: le raccordement des deux liaisons installées au réseau existant de transport d'électricité (mise sous tension), une procédure de mise à disposition des liaisons à Ailes Marines, une mise à disposition de la documentation après travaux et la fin des travaux d'aménagements paysagers au poste de La Doberie. La mise à disposition des liaisons électriques en vue de l'énergétisation du poste en mer va être effective mi-avril 2023.

L'année 2023 marque donc le passage en phase d'exploitation des liaisons de raccordement. Des suivis spécifiques en mer vont être réalisés notamment sur les compartiments benthiques et sur la qualité de l'eau et des sédiments. Des surveys de vérification de la profondeur d'ensouillage des câbles seront également effectués.

À l'atterrage des campagnes de surveillance de l'ouvrage seront menées en complément de la campagne réalisée en février dernier et des mesures de bruit seront faites au poste électrique à terre.

7. ÉCHANGES (QUESTIONS/RÉPONSES)

1. Question de M. BARBAUD, administrateur de l'association Erquy Plurien Environnement :

M. BARBAUD demande si la Marine nationale va être engagée durant toute la période d'exploitation des éoliennes. Par ailleurs, le montant prévu pour le démantèlement du parc est-il bien provisionné dès cette année compte tenu du démarrage de l'exploitation du parc ? Qui prendra en charge les provisions de démantèlement, Ailes Marines ou la maison mère ?

Réponse du Préfet maritime de l'Atlantique :

Le préfet maritime de l'Atlantique explique que la Marine nationale, et toutes les administrations qui agissent en mer, s'occupent des problématiques de police en mer et de surveillance et protection de nos intérêts stratégiques. Dans les missions de ces unités vont entrer à terme la surveillance et la protection des champs éoliens qui contribuent à notre souveraineté énergétique : éviter les activités illicites, les tentatives de sabotage, etc.

Par ailleurs, comme c'est le cas actuellement sur le parc de Saint-Nazaire, il y aura une présence un peu plus importante de navires de la gendarmerie, des douanes, de la Marine nationale pour la surveillance du plan d'eau au début de la phase d'exploitation, puisqu'il s'agit d'une nouvelle activité dans le milieu. Il y a une forme de pédagogie à faire, afin de s'assurer que les nouvelles règles mises en place ont bien été comprises. De la prévention à terre dans les capitaineries, à travers des concertations et des commissions nautiques locales permettra de diffuser largement ces nouvelles règles. Ce travail de prévention et de surveillance sera un peu plus marqué au début de l'exploitation du parc afin d'informer toutes les personnes concernées.

Réponse de Mme THABARD, Ailes Marines :

Mme THABARD indique que les garanties financières vont effectivement être constituées cette année en lien avec la mise en service par tranche du parc. Une prescription dans la convention d'utilisation du domaine public maritime (CUDPM) porte sur le tarif associé pour ces garanties. Un travail de *benchmark* a été réalisé par les équipes d'IBERDROLA sur les parcs étrangers et les autres parcs en France. Le montant des garanties va être augmenté de manière significative par rapport à ce qui incombait à Ailes Marines dans la CUDPM.

Réponse de Mme DURAND, adjointe au sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables à la direction générale de l'énergie et du climat :

Mme DURAND précise qu'effectivement les garanties de démantèlement doivent être provisionnées avant la mise en service de chaque tranche. Ce sujet est contrôlé de manière stricte au niveau de la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et avec les équipes de la DDTM en tant qu'autorité concédante. La DGEC est satisfaite de l'annonce d'une augmentation significative des montants des garanties de démantèlement par rapport à ce qui était prévu dans la CUDPM. Ce sujet sera suivi attentivement par les services de l'État. Les autorisations prévoient par ailleurs que le montant des garanties soit ré-évalué tous les cinq ans s'il y a une augmentation des coûts de démantèlement avec la mise en place d'un comité d'experts. Tout un processus est donc en place au sujet des garanties de démantèlement.

2. Question de Mme POUJOL, présidente de l'association « Gardez les Caps » :

Mme POUJOL indique que le 30 juin 2016 le conseil régional de Bretagne avait voté une extension de ces projets éoliens après deux années de fonctionnement en sachant qu'IBERDROLA dispose d'une concession sur 103 km² et que 180 km² avaient été préempté par l'État. Qu'en est-il aujourd'hui, cette votation est-elle toujours valable ?

Réponse de M. CUEFF, conseiller régional délégué aux énergies marines et vice-président mer et littoral au Conseil régional de Bretagne :

M. CUEFF explique qu'il s'agit ici d'un projet de l'État soutenu par la Région Bretagne depuis 2012 de manière politique et industrielle avec l'aménagement du polder de Brest. La Région est effectivement très attentive aux retombées économiques locales sur le territoire. L'État français, soutenu par la Commission européenne, souhaite le développement de l'éolien en mer sur l'ensemble de la façade Atlantique. La Région Bretagne dès 2016 a donc commencé à réfléchir à comment et dans quels secteurs pourrait être élargi le développement des parcs pour proposer à l'État de nouveaux emplacements éventuels afin d'augmenter l'autonomie électrique de la Bretagne. La Région, dans un sens politique a donc formulé en 2016 une sorte de vœu dans lequel portait la réussite du parc actuel et son éventuelle prolongation.

3. Question de M. BARBAUD, administrateur de l'association Erquy Plurien Environnement :

M. BARBAUD ajoute, concernant les garanties financières, que quelques maires des communes littorales se seraient émus auprès du ministre de l'Économie pour savoir si en cas de défaillance de l'entreprise le coût de démantèlement ne risquait pas d'être pris en charge par l'État.

Réponse de Mme DURAND, adjointe au sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables à la direction générale de l'énergie et du climat :

Mme DURAND répond que l'important est le montant provisionné par l'exploitant qui doit être en adéquation avec les coûts réels du démantèlement. L'augmentation de ces provisions volontaires de la part d'Alles Marines doit permettre d'avoir les bonnes sommes provisionnées, réévaluées tous les cinq ans. Si l'exploitant fait défaut, la garantie est prélevée.

4. Question de M. RAULT, adjoint à la mairie d'ERQUY :

M. RAULT souhaiterait avoir davantage de détails sur les emplois qui seront créés. Des emplois de marins, c'est-à-dire cotisant à l'ENIM (établissement national des invalides de la marine), seront-ils créés ?

Réponse de M. RIOU, Ailes Marines :

M. RIOU répond qu'Ailes Marines s'était engagé à créer environ 1500 emplois durant la construction du parc. Ces emplois étaient principalement associés à la création de l'usine SIEMENS GAMESA du Havre où 750 emplois étaient prévus, il y en a aujourd'hui plus de 820. Sur le polder de Brest il était prévu 250 emplois au sein de l'entreprise NAVANTIA WINDAR qui a construit une partie des jackets, il y en a eu finalement 287. Actuellement l'entreprise HAIZEA WIND qui équipe les tronçons de mâts emploie plus de 40 personnes. Sur presque 1700 emplois mobilisés pour la construction du parc il y a environ 500 emplois en Bretagne concentrés à Brest (sous-traitants qui travaillaient pour NAVANTIA WINDAR) et dans les Côtes-d'Armor. Environ une centaine de personnels de chez IBERDROLA et ses sous-traitants sont à Saint-Brieuc, à Pleudaniel, à Lézardrieux et bientôt à Saint-Malo.

S'agissant des emplois de marins, Ailes Marines travaille en période de construction avec l'entreprise TSM qui est un armateur normand. Le début de la phase d'exploitation se fera depuis la base de maintenance temporaire située à Saint-Malo et mobilisera le SOV EDDA GOËLO, navire de pavillon français. Une partie de l'équipage de ce navire sera de nationalité française. Pour la maintenance envisagée par Ailes Marines depuis Saint-Quay-Portrieux, trois catégories de personnes seraient mobilisées : des administratifs, des techniciens de maintenance offshore et des marins. Plus généralement, il s'agit là d'une préoccupation de l'ensemble de la filière française. Les développeurs avec les fédérations professionnelles et les armateurs de France ont en effet signé une charte d'engagement pour augmenter ces emplois de marins français. Il y a un travail avec l'école nationale supérieure maritime basée au Havre et avec ses différentes antennes en régions pour apporter une visibilité plus importante à ces emplois de façon à pouvoir mettre en place les formations adaptées et former les marins qui seront embauchés par la suite pour la maintenance.

5. Question de M. DEROUILLON-ROISNE, Faux et Rivières de Bretagne :

M. DEROUILLON-ROISNE indique que dans un avenir proche, quand tout sera terminé, il lui semble utile de tirer les conclusions de ce qui s'est passé, de voir comment se sont déroulées les concertations, ce qui a été réussi, ce qui n'a pas fonctionné en mettant autour de la table tous les interlocuteurs pour voir comment cela a été vécu. Cette réflexion globale pourra servir ailleurs afin d'éviter si possible certaines erreurs.

Réponse du préfet des Côtes-d'Armor :

Le préfet des Côtes-d'Armor répond que comme pour tout grand projet il y a nécessairement un retour d'expérience à réaliser. Depuis 10 ans, les débats publics sur les projets éoliens en mer se sont d'ailleurs affinés. Il n'y a pas de commande nationale pour effectuer un retour d'expérience mais un observatoire national et des instances de façade se mettent en place. Le parc de Saint-Brieuc sera a priori le deuxième ou troisième parc marin à entrer en service en France. C'est donc un des tous premiers parcs en France, contrairement aux voisins d'Europe du nord qui ont déjà installé de nombreux parcs. Des enseignements seront à tirer dans la perspective des chantiers qui vont être lancés pour atteindre l'objectif présidentiel annoncé, et l'échelon local participera à toute réflexion et tout bilan.

Réponse du préfet maritime de l'Atlantique :

Le préfet maritime de l'Atlantique indique que ce qui a souvent été reproché, c'est le temps trop long entre le début de la décision et la réalisation du projet. Ceux qui ont contribué aux concertations initiales ne sont plus nécessairement autour de la table. L'idée d'accélérer la concertation et les processus a été votée récemment. La concertation et le débat public se tenaient auparavant après la désignation du lauréat, et cette méthode a désormais évolué. Le retour d'expérience a déjà montré qu'il était préférable de tenir ce débat avant la désignation du lauréat de manière à pouvoir ajuster différentes choses le plus tôt possible. Par exemple, lors du débat public sur le parc d'Oléron, l'État a été amené à revoir le positionnement du parc tel qu'il avait été lancé lors de la concertation à la suite d'une aspiration très forte des personnes consultées de voir ce parc plus au large. Cela a été pris en compte avant même d'établir le

cahier des charges du projet. Le processus de retour d'expérience se fait chaque année et celui du parc de Saint-Brieuc va apporter sa contribution.

8. CONCLUSIONS

Le préfet maritime de l'Atlantique conclut cette instance en indiquant que les enjeux à venir portent sur le retour des activités dans le parc après sa mise en service. Il y a à la fois le retour des activités qui existaient avant le parc et qui seront de nouveau autorisées, dans la limite des exigences de sécurité maritime. Des activités nouvelles, qui ont déjà été évoquées telle que la conchyliculture, devront être travaillées spécifiquement et faire l'objet d'études préalables. Il s'agit bien de perspectives à également entrevoir. Ces sujets vont être travaillés en concertation, comme cela a été le cas à Saint-Nazaire où les règles de sécurité et contraintes imposées ont été élaborées par les usagers eux-mêmes au travers d'échanges sur leur expérience et leur pratique de la zone.

Le même type de concertation aura lieu avec les pêcheurs mais aussi avec les plaisanciers et ceux qui transitent dans la baie.

Le préfet des Côtes-d'Armor remercie tout d'abord les intervenants pour la qualité des interventions ainsi que la qualité et la bonne tenue des échanges. L'année 2023 est une année cruciale pour le parc et c'est aussi le début d'un nouveau temps, celui de la mise en service, qui sera préparé et suivi par un travail continu des services de l'État. Cette instance aura vocation, comme le comité de gestion et de suivi, à se réunir de nouveau. Les services de l'État sont présents en appui et en conseil de la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et notamment pour poursuivre les réflexions engagées sur le port de maintenance de Saint-Quay-Portrieux afin de faciliter les choses et maintenir un dialogue permanent.

Le préfet des Côtes-d'Armor et le préfet maritime de l'Atlantique remercient les participants et lèvent la séance à 16h40.

Le préfet maritime de l'Atlantique



Olivier Lebas

Le préfet des Côtes-d'Armor



Stéphane Rouvé

Annexe : liste des participants

- M. ROUVÉ, préfet des Côtes-d'Armor
M. LEBAS, préfet maritime de l'Atlantique
M. CHEVALIER, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique en charge de l'action de l'État en mer (AEM)
Mme ARINJAKA, chargée de mission pôles ORSEC et énergie marine et développement durable, préfecture maritime de l'Atlantique
M. DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (DDTM)
M. MANGAN, directeur adjoint de la DDTM des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral
M. FROUX, responsable de l'unité gestion du domaine public maritime, DDTM des Côtes-d'Armor
Mme THIEBAUD, chargée de mission parc éolien de Saint-Brieuc, DDTM des Côtes-d'Armor
M. DENIEL, chef du service environnement, DDTM des Côtes-d'Armor
Mme TREHET, service environnement unité nature et forêt, DDTM des Côtes-d'Armor
M. COSSON, chef de l'unité milieux aquatiques, DDTM des Côtes-d'Armor
Mme DURAND, adjoint au sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables à la Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)
M. ELY, directeur adjoint délégué, direction interrégionale de la mer Nord-Atlantique Manche-ouest (DIRM NAMO)
Mme GAILLARD, chargée de mission coordination du développement durable des activités en mer, DIRM NAMO
Mme VILLEMIN, chargée de mission énergie, DREAL Bretagne
Mme BACHELIER, direction départementale des finances publiques des Côtes-d'Armor (DDFIP 22)
- M. SALAUN-GOURLAOUEN, attaché parlementaire de Mme LEPVRAUD, députée des Côtes-d'Armor
Mme BOULOUX, député des Côtes-d'Armor
M. HOCQ, attaché parlementaire de Mme LE HOUEROU, sénatrice des Côtes-d'Armor
- M. CUEFF, conseiller régionale délégué aux énergies marines et vice-président mer et littoral, conseil régional de Bretagne
M. ALLIGAN, directeur de projet énergies marines, conseil régional de Bretagne
- M. COËNT, vice-président du conseil départemental des Côtes-d'Armor
M. YON, conseiller départemental délégué à l'agriculture
Mme SAN GEROTEO, conseillère départementale déléguée à l'enseignement et à la recherche
Mme SEGONI, conseillère départementale du canton de TRÉGUIER
M. GASPAILLARD, conseiller départemental du canton de SAINT-BRIEUC ouest
Mme NOWAK, conseillère départementale du canton de PLÉRIN
Mme RUMIANO, conseillère départementale du canton de PLOUHA
Mme GUILLOU, conseillère départementale du canton de LANNION
M. BOURDAIS, directeur des infrastructures, conseil départemental des Côtes-d'Armor
- M. LABBE, vice-président politique énergétique, Saint-Brieuc Armor Agglomération
Mme BERTHO, chargée de mission, Saint-Brieuc Armor Agglomération
Mme LEGAL, chargée de mission économie maritime, innovation et transitions, Guingamp-Paimpol Agglomération
Mme JESIOLOWSKI, stagiaire, Guingamp-Paimpol Agglomération

M. BARBO, vice-président « développement durable et milieux naturels », Lamballe Terre et Mer

M. BRIENS, délégué à l'énergie et au développement des énergies nouvelles, Lamballe Terre et Mer

M. ALLAIN, délégué à la transition énergétique, Lamballe Terre et Mer

M. MANGOLD, maire de PLOUEZEC

M. LOMBART, adjoint au maire de PLOUBAZLANEC

M. LAPORTE, adjoint au maire de PLÉRIN

M. CAINGNARD, conseiller municipal, délégué à la transition écologique de PLÉRIN

M. STIEFVATER, adjoint au maire de SAINT-BRIEUC

M. CLOUET, directeur général adjoint chargé de l'aménagement et du développement urbain de SAINT-BRIEUC

M. BLÉVIN, maire de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ

M. LABBÉ, maire d'ERQUY

M. RAULT, adjoint à la mairie d'ERQUY

M. OMNES, maire de PLURIEN

Mme MOISAN, maire de FREHEL

M. VAN PRAAG, maire de PLÉVENON

M. LEMARIE, adjoint au maire de PLÉVENON

M. METAYER, président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor (CDPMEM22)

M. SOUPLET, vice-président du CDPMEM22

M. LE DROUGMAGUET, coordinateur, CDPMEM 22

Mme LE SAINT, comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord

M. DELAHAYE, directeur du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Bretagne de Normandie (CRPMEM Normandie)

M. ROGOFF, président du CRPMEM Normandie

M. VERON, chargé de mission, CRPMEM Normandie

Mme MEIDINGER, responsable pôle environnement, CRPMEM Normandie

M. CORLOUER, responsable d'armement, Vedettes de Bréhat

M. BOUGAULT, président comité départemental des associations des pêcheurs plaisanciers des Côtes-d'Armor

M. DEROUILLON-ROISNE, Eaux et rivières de Bretagne

M. L'HOSTIS, France nature environnement Bretagne

Mme POUJOL, présidente de l'association « Gardez les Caps »

M. LUBIN, M. CHAUVIN et Mme SOULAINÉ membres de l'association « Gardez Les Caps »

M. FEVRIER, Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA)

M. TOQUIN, chargée de mission VivArmor Nature

M. BARBAUD, administrateur de l'association Erquy Plurien Environnement

M. GAUTIER, directeur de l'association Al Lark

M. ROLLIN, directeur général d'Iberdrola renouvelables France

M. RIOU, directeur offshore d'Iberdrola renouvelables France

Mme THABARD, directrice développement offshore, Ailes Marines

Mme CALMELS, chargée de communication, Ailes Marines

M. DUFEU, chargé de mission territoire, Ailes Marines

M. LABASTUGUE, relation Presse, Ailes Marines

Mme FERRACANI, relation Presse, Ailes Marines

Mme PITOU-AGUDO, déléguée pour la région Ouest réseau transport d'électricité (RTE)

Mme MORASSI, directrice des affaires publiques, RTE

Mme LAU-BEGUE, directrice projet, RTE

Mm BRIGANT, chargée de concertation, RTE

Mme CHOISNET, chargée de concertation, RTE

M. ABELLARD, Office français de la Biodiversité (OFB)

M. MALASSINGNE, référent national géotechnique du massif armoricain, Cerema

Mme THOMAS, opérateur Natura 2000 « Cap d'Erquy – Cap Frehel »

M. HASSANI, spécialiste mammifères marins, Oceanopolis